

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	92 (1963)
Heft:	10
Rubrik:	Communiqués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

b) *la documentation « ELÈVE » :* brochure EXPOSITION NATIONALE SUISSE, une brochure pour chaque section prévue (Histoire, Géographie, Sites et Communications et Folklore), carte de reporter.

- II. Les élèves auront tout le mois de novembre et le début de décembre pour réaliser leurs travaux et les remettre à leur maître.
- III. Ce dernier fera le choix des meilleures exécutions (4 au maximum par école) et les enverra au Comité (Jury) d'arrondissement pour le 21 décembre 1963 ; ce Comité est composé en majeure partie d'enseignants et est présidé dans chaque cas par l'Inspecteur scolaire respectif.
- IV. Les Comités d'arrondissement, qui recevront des instructions précises en temps utile, procéderont à une deuxième sélection des travaux et les remettront pour le 15 janvier 1964 à M. P. Simonet, secrétaire à la Direction de l'Instruction publique, à l'intention d'un Comité cantonal qui fera le choix définitif des réalisations destinées à être envoyées à Lausanne.

Le corps enseignant fribourgeois est invité à contribuer à la réussite de cette grande compétition qui mettra en valeur les talents et l'esprit d'initiative de nos écoliers.

La Direction de l'Instruction publique

COMMUNIQUÉS

Cours de gymnastique

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants pour le corps enseignant :

- a) *Cours de ski* du 26 au 31 décembre 1963

1. Les Diablerets. — 2. Les Monts-Chevreuils (l'un des groupes du cours formera la classe préparatoire pour le brevet d'I. S., voir les conditions, cours N° 8). — 3. Wengernalp. — 4. Sörenberg. — 5. Flums-Berg. — 6. Stoos. — 7. Seebenalp. — 8. Iltios. Ce cours préparatoire pour la Suisse allemande au brevet d'instructeur de ski est obligatoire pour les candidats

au cours de brevet d'instructeur de ski qui aura lieu au printemps 1964, cours organisé par l'I.A.S. Les exigences du cours préparatoire sont très grandes. Les candidats doivent joindre à leur formule d'inscription une attestation indiquant qu'ils ont déjà suivi un cours de ski (dates, lieu, directeur).

b) *Cours de patinage* du 26 au 31 décembre 1963, à Moutier.

Le programme comprendra l'étude de jeux en salle pour éviter une trop grande fatigue des participants.

Participants : Les cours de ski et de patinage sont destinés aux membres du corps enseignant en fonction et qui enseignent le ski, le patinage ou participent à la direction de camps. Les cours sont mixtes.

Indemnités : Une subvention de 30 fr. au minimum et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile au lieu du cours.

Inscriptions : On ne peut s'inscrire qu'au cours le plus proche du lieu où l'on enseigne. Toute inscription préalable entraîne naturellement la participation au cours.

Les maîtres désirant participer à un cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique ou de la section de gymnastique d'instituteurs, ou à M. Max Reimann, maître de gymnastique, Hofwil b/Münchenbuchsee.

Cette formule d'inscription dûment remplie sera retournée à M. Max Reimann pour le samedi 16 novembre au plus tard.

Tous les maîtres inscrits recevront une réponse jusqu'au 7 décembre. Nous les prions de bien vouloir s'abstenir de toute démarche inutile.

Dépositaire des formules d'inscription pour Fribourg : M. Léon Wicht, Champ-Fleuri 3, Fribourg.

Lausanne, août 1963.

Le président de la commission technique

N. YERSIN

Programme de lecture

Deux brochures ont paru :

Lectures expliquées, cours supérieur, au prix de Fr. 1.—.

Lectures expliquées, cours moyen, au prix de Fr. 0,75.

Passez vos commandes au Dépôt du Matériel scolaire, qui peut encore vous fournir ces deux fascicules.

Relisez le « mode d'emploi » dans le *Bulletin pédagogique* du 15 mai !